

---

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

A Mamoudzou, le 25 janvier 2021

### Contact presse :

06.39.25.23.30 - [ars-mayotte-com@ars.sante.fr](mailto:ars-mayotte-com@ars.sante.fr)

---

## Lancement de la campagne de vaccination contre la COVID-19 à Mayotte

A Mayotte, la campagne de vaccination a débuté aujourd'hui pour les personnes dites « prioritaires ». Conformément aux recommandations de la Haute Autorité de Santé (HAS), la vaccination contre la COVID-19 est proposée en priorité aux professionnels de santé, aux sapeurs-pompiers, aux personnes très âgées (de + de 75 ans) et à celles considérées « à haut risque » sans limite liée à l'âge. Ces dernières ont été recensées en amont par les professionnels de santé et par les communes.

La vaccination sera au cours des prochaines semaines proposée à un public de plus en plus large selon un calendrier déterminé par le ministère chargé de la Santé et en lien avec les professionnels de santé du territoire.

### Livraison et approvisionnement des vaccins

En raison de conditions particulières de logistique depuis Paris, Mayotte a réceptionné les **975** premières doses de vaccins attendues ainsi que le congélateur destiné à leur conservation. C'est le vaccin Pzifer-BioNTech, qui requiert une chaîne logistique rigoureuse, qui est administré lors de cette 1<sup>ère</sup> phase de vaccination. L'efficacité du vaccin est optimale après 2 injections espacées en moyenne de 6 semaines.

### 1<sup>ère</sup> phase de la campagne : qui peut se faire vacciner ?

Conformément aux recommandations de la Haute Autorité de Santé, la montée en puissance de la vaccination sur le territoire s'opère par étapes progressives pour assurer que la protection qu'offre la vaccination profite en priorité aux personnes qui en ont le plus besoin, celles les plus à risque d'être hospitalisés ou de décéder. A Mayotte, la stratégie de priorisation vaccinale a été donnée :

- Aux **professionnels de santé libéraux et hospitaliers de plus de 50 ans et/ou ceux présentant des comorbidités**
- Aux **sapeurs-pompiers du SDIS de plus de 50 ans et présentant des comorbidités**
- Aux **personnes de plus de 75 ans** ou **celles considérées à « haut risque »** identifiés au préalable par les communes et les centres communaux d'actions social (CCAS).

**Il est totalement inutile et fortement déconseillé de se présenter au centre de vaccination si vous ne faites pas partie de ces catégories prioritaires.**

Pour cette 1<sup>ère</sup> phase, 2 centres de vaccination sont ouverts :

- A la MJC de M'Gombani (pour les professionnels de santé libéraux, les sapeurs-pompiers et le public prioritaire en lien avec les communes)
- Au Pôle Actions de Santé du Centre Hospitalier de Mayotte pour les soignants identifiés par le CHM

### Les grands principes de la vaccination : pourquoi se faire vacciner ?

La vaccination repose sur trois grands principes :

- **Le libre choix** : la vaccination n'est pas obligatoire. Elle repose sur une décision partagée entre le patient et son médecin
- **La gratuité du vaccin** : personne ne devant renoncer à se faire vacciner pour des raisons financières, la vaccination est gratuite pour tous
- **La sécurité** : la vaccination se fera dans le strict respect de toutes les règles qui encadrent l'utilisation des produits de santé dans notre pays. Le bénéfice apporté par la vaccination est largement supérieur au risque qu'elle pourrait présenter.

En l'absence de traitement spécifique contre le virus de la Covid-19, la vaccination – avec l'application stricte des gestes barrières - permettra de sauver de nombreuses vies.